

Conseil du 9^e arrondissement de Paris
Séance du 21 juillet 2020

Voeu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement, relatif au devenir des anciens locaux de pôle emploi Cité Charles Godon.

Considérant que la RIVP a fait l'acquisition auprès de l'État d'un ensemble immobilier situé 2, Cité Charles Godon afin de réaliser un programme immobilier qui rencontre des difficultés techniques et juridiques en raison de la présence de servitudes dans l'acte de vente ;

Considérant que ces difficultés permettent d'envisager d'autres destinations à cet ensemble immobilier ;

Considérant que le Directeur des familles et de la petite enfance de la Ville a d'ores et déjà expertisé la possibilité de créer un accueil de la petite enfance à cette adresse, comme indiqué dans un courrier de Dominique Versini daté du 17 mai 2017 ;

Considérant que l'occupation intercalaire par l'association Coallia avec une structure d'accueil pour mineurs migrants prendra fin en septembre, après avoir répondu à un besoin urgent tout en s'insère bien dans le quartier ;

Considérant que l'Adjoint à la Maire de Paris en charge du logement avait indiqué en Conseil de Paris en septembre 2018: *“La Régie immobilière de la Ville de Paris, qui a acquis le bien auprès de l'Etat, estime que la suppression de la servitude est nécessaire à la réalisation du projet. A défaut d'un accord à l'amiable avec la copropriété voisine, la R.I.V.P. aura deux options : soit le recours à une expropriation soit la rétrocession de l'immeuble à l'Etat. Ce sont les deux possibilités juridiques qui se présentent à nous. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Vous nous demandez, par ailleurs, de regarder la possibilité d'installer un équipement de petite enfance à cette adresse. Je suis évidemment favorable à ce qu'on l'étudie et, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer à l'instant, je ne peux qu'émettre un avis favorable à votre vœu ».*

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Étudie l'implantation d'un équipement de petite enfance à cette adresse.